

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ASA 36/004/2003 – ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 177/03 (ASA 36/001/2003 du 19 juin 2003)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

EXÉCUTION IMMINENTE

SINGAPOUR

Arunprakash Vaithilingam (h), ressortissant indien, 24 ans

Londres, le 26 septembre 2003

Selon les informations recueillies par Amnesty International, le recours en grâce qu'Arunprakash Vaithilingam avait formé auprès du président de Singapour a été rejeté, et l'exécution de cet homme a été fixée au 3 octobre 2003.

Travailleur migrant originaire de l'Inde, Arunprakash Vaithilingam a été condamné à la peine capitale en décembre 2002, après avoir été reconnu coupable du meurtre de son colocataire, qu'il a poignardé alors qu'ils étaient tous les deux ivres. Lors de son procès, il a déclaré qu'il n'avait pas eu l'intention de tuer son colocataire et que, dans un premier temps, il ne s'était même pas rendu compte qu'il l'avait poignardé. Arunprakash Vaithilingam et quelques-uns de ses amis, qui avaient été témoins de l'altercation, ont immédiatement transporté le blessé à l'hôpital, mais celui-ci a été déclaré mort peu après son admission. Malgré la déposition des témoins oculaires, la haute cour de Singapour a reconnu Arunprakash Vaithilingam coupable de meurtre, crime obligatoirement puni de mort dans ce pays.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

– exhortez les autorités à réexaminer le recours en grâce introduit par Arunprakash Vaithilingam ;

– priez-les instamment de commuer immédiatement la sentence capitale sous le coup de laquelle se trouve cet homme en une autre peine ;

– faites part de votre compassion pour les victimes de crimes violents, mais soulignez qu'il n'existe aucun élément prouvant que la peine de mort ait un effet plus dissuasif que les autres châtiments ;

– appelez les autorités de Singapour à instaurer sans délai un moratoire sur les exécutions, en vue d'abolir ce châtimement, conformément aux recommandations de la Commission des droits de l'homme des Nations unies.

APPELS À :

Ministre de la Justice :

Professor S. Jayakumar
Minister of Law
Ministry of Law
100 High Street
The Treasury #08-02
Singapore 179434
Singapour

Télégrammes : Minister of Law, Singapour

Fax : + 65 6332 8842

Formule d'appel : *Dear Minister,* / Monsieur le Ministre,

Procureur général :

Chan Sek Keong
Attorney General
Attorney General's Chambers
1 Coleman Street #10-00
Singapore 179803
Singapour

Télégrammes : Attorney General, Singapour

Fax : + 65 6332 5984

Formule d'appel : *Dear Attorney General,* / Monsieur le Procureur général,

Président de la Cour suprême

Yong Pung How
Chief Justice
Supreme Court
Supreme Court Building
St Andrew's Road
Singapore 178957
Singapour

Télégrammes : Chief Justice, Singapour

Formule d'appel : *Dear Chief Justice*, / Monsieur le Président,

COPIES aux représentants diplomatiques de Singapour dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*